



Paris, le 26 mai 2015

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique des DDI du 21 mai 2015

Nouveaux acteurs...nouvelles réponses ?

Retrouvez ci-après le lien vers [la déclaration préliminaire FO](#)

Au menu de ce comité technique :

- **Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) spécial des DDI : création, composition, organisation**
 - ➔ **A retenir :** FO demandait la création de ce CHSCT depuis 2012, FO n'a eu de cesse de porter cette revendication en démontrant la nécessité de combler un vide pour défendre les conditions de travail des agents des DDI... **et FO se félicite aujourd'hui de sa mise en place !** Reste maintenant à mettre tout cela en musique...
- **Cadrage national sur la prévention des risques psychosociaux dans les DDI**
 - ➔ **A retenir :** Concomitamment à la décision de création du CHSCT spécial des DDI, le SGG propose une note de cadrage sur la prévention des risques psychosociaux, d'un guide méthodologique destiné aux directeurs et aux membres des CHSCT des DDI, et d'un triptyque d'information à destination des agents. **Des outils indispensables certes, mais qui ne peuvent exonérer l'administration de traiter le risque primaire à sa racine : les agents n'ont pas besoin de questionnaires mais de réponses claires en pleine réforme territoriale et revue des missions.** Une nécessité démontrée par A+B par les représentants FO [en séance](#)...
- **Démarches d'amélioration participative des processus opérationnels (APPO) : bilan d'étape**
 - ➔ **A retenir :** FO avait levé ce lièvre lors du dernier CT des DDI, pointant des démarches impactant potentiellement l'organisation du travail ou l'organisation des services en l'absence ou presque de toute concertation dans les instances de dialogue social nationales ou locales. Après avoir obtenu une séance de rattrapage au CTM du MAAF (ministère dont les missions sont les plus concernées à ce stade), **FO a demandé et obtenu un point d'étape en CT des DDI avant tout élargissement à d'autres domaines.** A boire et à manger... surtout à manger pour les cabinets privés chargés d'assister les DDI « volontaires » !
- **Plan d'action « administration exemplaire » pour les DDI (2015 – 2020)**
 - ➔ **A retenir :** des objectifs souvent louables (développement durable, accessibilité, égalité professionnelle...) mais quasiment aucun moyen, et **des démarches apparaissant totalement « hors sol » alors que des milliers d'agents ne savent pas où ils travailleront en 2016, et que l'État supprime ses compétences internes** (constructions publiques, services d'eau/assainissement, aménagement notamment).

Éléments généraux ressortant des réponses apportées aux déclarations préalables... et le point réforme territoriale qui finit par s'inviter à l'ordre du jour :

Après s'être contenté de saluer l'implication et partage du sens du service public émanant des déclarations préalables, le nouveau SGG indique dans un premier temps qu'il est trop tôt pour évaluer les effets de la réforme territoriale, mais qu'ils devront l'être en temps et en heure.

Une position qu'il fut amené à amender en fin de réunion, face aux tirs croisés des organisations syndicales sur l'ensemble des séquences inscrites à l'ordre du jour, **démontrant que la question de l'avenir de l'État territorial était une question centrale que l'on ne pouvait évacuer d'un revers de main.**

Le SGG consentit donc à opérer un point d'étape relatif à la réforme territoriale, cédant la parole à Jean-Luc NEVACHE, chef d'orchestre national de « Réate 2 ». Avec à la clé un rappel du calendrier de travail, en particulier en matière de « concertation » locale (FO ayant dit ce qu'elle en pensait en [déclaration préalable](#) !) avec engagement à ce que les CT des services concernés (directions régionales... voire plus si affinités !) soient saisis avant remontée des propositions de macro-organigrammes. Une exigence de FO...mais **qui risque bien de n'être qu'un simulacre si les présentations en CT interviennent sur des projets ficelés, de plus sous la présidence d'actuels directeurs régionaux n'ayant aucun mandat en l'absence de préfigurateur !**

Le gouvernement attend pour fin juin la remontée des macro-organigrammes cibles, mono-site ou multi-sites, avec une évaluation des effectifs correspondants. Ces cibles présenteront les situations attendues à terme et non au 1^{er} janvier 2016. Ils devront également présenter aux agents les échéances qui les concerneront d'ici 2018. Tout un programme... **mené au pas de charge et en brûlant les étapes d'un réel dialogue social !** Le tout pour alimenter des décisions gouvernementales au cours du mois de juillet...

Les agents revenant de vacances certainement peu sereines, auront le plaisir de découvrir les arbitrages nationaux conditionnant leur avenir personnel, familial et professionnel à l'occasion d'une rentrée 2015 qui sera prolongée par l'élaboration des micro organigrammes opérationnels pour l'ensemble des sites, structures et services, avec les conséquence en terme de mutualisations éventuelles.

Et aucune chance d'obtenir plus de lisibilité aujourd'hui sur l'horizon que cela préfigure... puisque le niveau national se contente des cadrages généraux issus du Conseil des ministres d'avril 2015, **laissant le « terrain » élaborer les projets d'organisation suivant un principe pleinement assumé de modularité !**

Ce qui confirme bien les analyses précédentes de FO, à savoir que **les victimes de ce grand mécano technocratique ne seront pas uniquement les agents des directions régionales, mais bien potentiellement les agents des DDI !**

Dans ce contexte, les représentants FO du CT des DDI ont exprimé qu'ils n'admettront pas, qu'après s'être entendu dire « Il est trop tôt pour imaginer un résultat... », s'entendre dire dans quelques mois « Il est trop tard pour en discuter... ». **FO a donc demandé l'organisation d'un groupe d'échange dédié et que les débats du CT programmé le 9 juillet portent bien sur des propositions non-actées concernant l'impact sur les DDI de la réforme territoriale et de la revue des missions.**

Une demande faisant l'objet d'un engagement du SGG... dont nous pourrons rapidement mesurer le degré de respect !

Point 1 : Approbation du PV du comité technique du 19 février 2015

Le PV correspondant est approuvé après prise en compte des demandes des organisations syndicales.

Point 2 : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) spécial des DDI : création, composition, organisation

FORCE OUVRIERE réclame depuis 3 ans la mise en place d'une instance centrale de dialogue social pour traiter des problématiques relatives à l'hygiène et la sécurité au travail pour les agents des DDI. Des problématiques aujourd'hui laissées bien orphelines par les CHSCT ministériels, rendus incompétents sur des pans entiers de problématiques par la mise en place de la Réate (immobilier, ergonomie des postes de travail, véhicules, sécurité des personnels dans l'exercice de leurs missions ou en période de vigilance renforcée, jusqu'à la prévention des risques psychosociaux relevant désormais de la responsabilité de Matignon,...).

Ce qui ne veut pas dire pour autant que les CHSCT ministériels doivent être dé-saisis de leurs compétences propres, sur l'interface missions/HSCT en particulier.

Une demande de création [ré-affirmée en février 2015](#), ayant permis l'inscription d'un point de débat à ce sujet au [dernier CT des DDI](#) du 19 février 2015, une demande bien entendu au programme de la [récente rencontre bilatérale](#) obtenue par FO auprès du nouveau SGG.

Persévérance et pertinence de nos arguments semblent avoir fini par porter leurs fruits, puisque le présent CT était convoqué pour se prononcer sur les principes de création, de composition et d'organisation du CHSCT spécial des DDI :

- Note de présentation consultable [ici](#) ;
- Projet d'arrêté consultable [ici](#).

Éléments saillants ressortant des débats :

FORCE OUVRIERE a bien montré la différence en terme de prérogative qu'il fallait avoir entre les CHSCT-M des ministères et le CHSCT spécial des DDI. Nous avons pu démontrer également que le pilotage en matière d'HSCT doit être national et l'administration nous a entendu en reprenant à son compte les arguments que nous avons pu développer.

Sujet d'importance pour la suite, nous avons obtenu l'assurance que le président du CHSCT des DDI, directeur des services administratifs et financiers de Matignon, disposera d'un réel mandat politique pour assumer ses responsabilités.

Par ailleurs, nous avons fait valoir une modification de forme mais important sur le fond : la distinction au travers de l'arrêté de création du médecin de prévention et de l'assistant ou le conseiller de prévention.

Le médecin de prévention est membre de droit au sein des CHSCT et ne peut donc être dans le même paragraphe que les assistants ou conseillers préventions.

Amendement accepté par le président.

FORCE OUVRIERE a demandé et obtenu, une réunion au mois de juin afin de préparer la mise en œuvre du premier CHSCT central spécial des DDI pour la rentrée de septembre.

Le principe de création du CHSCT spécial des DDI est mis au vote.

Vote du projet de texte :	
POUR :	FORCE OUVRIÈRE - UNSA - CFTD
CONTRE :	CGT

FORCE OUVRIERE se félicite de la décision de création d'un CHSCT spécial des DDI, et demande désormais la constitution rapide de l'orchestre et l'écriture de sa partition !

Point 3 : Cadrage national sur la prévention des risques psychosociaux dans les DDI :

Étaient soumis à discussion du CT des DDI, en lien bien entendu avec le point précédent :

- un projet de cadrage national « *La prévention des risques psychosociaux dans les directions départementales interministérielles* » (consultable [ici](#)) ;
- un projet de guide méthodologique destiné aux directeurs et aux membres des CHSCT des DDI : « *Comment aborder les risques psychosociaux pour de meilleures conditions de travail* » (consultable [ici](#)) ;
- un projet de triptyque « *Les risques psychosociaux (RPS)* » (consultable [ici](#)).

Sur la déclinaison de l'accord cadre sur la prévention des risques psychosociaux, les conditions de réussite posées par FO sont claires et connues :

1. Une volonté politique de stabiliser le contexte institutionnel, organisationnel, les missions et les effectifs des DDI,
2. Une instance de pilotage global (un CHSCT national connecté aux CHSCT locaux et CHSCT-M afin de ne pas exclure les agents affectés en DDI et maintenir le lien ministériel), cf le point précédent,
3. Des moyens dédiés à tous les niveaux (financiers, formation, humains...),
4. Une feuille de route ambitieuse,
5. Des outils opérationnels à destination des acteurs oui, mais une boîte à outils utile uniquement à la condition d'un pilotage fort et un réel travail au sein des instances locales !

Pour FO, la présente réunion du CT des DDI apporte des éléments de réponse aux points 2-4 et 5, même imparfaits concernant les outils qui doivent désormais vivre sous pilotage des différents niveaux de CHSCT.

Par contre, aucune réponse satisfaisante sur les points 1 et 3, dans le contexte croisé réforme territoriale/rigueur budgétaire/revue des missions !

Et pourtant, la prévention des risques psychosociaux passe d'abord par le traitement des risques primaires, une nécessité démontrée en séance par les représentants FO au CT des DDI, au travers d'un test en grandeur nature de tentative de réponse à certaines questions issues du projet de guide méthodologique pour la prévention des RPS qui sera diffusé prochainement aux DDI !

Un test (en savoir plus [ici](#)) qui a visiblement marqué les esprits... à défaut d'apporter des réponses à ce stade !

Le SGG réaffirmant en conclusion l'engagement de l'administration pour lutter contre les RPS... ce dont nous ne pourrions juger qu'à l'usage.

FO souligne pour cela l'importance essentielle **du diagnostic formalisé et partagé, débouchant sur un plan d'action dans chaque DDI piloté et évalué dans le cadre du CHSCT local.**

Enfin, à la demande de FO, l'existence du registre de sécurité au travail sera mentionnée de manière plus affirmée dans le triptyque de communication à destination des agents.

Point 4 : Démarches d'amélioration participative des processus opérationnels (APPO) : bilan d'étape

Pour FO, cette démarche est dans bien des cas révélatrice **de la disparition du dialogue et de la communication** en matière de pilotage dans nombre de DDI, **des capacités de conduite de réflexions organisationnelles ou stratégiques**, et **des réseaux métiers ministériels** : bilan sans appel de "Réate épisode 1"... sans présager de ce que nous réserve « Réate épisode 2 »!

FO considère qu'avant tout élargissement de la démarche à d'autres DDI ou d'autres domaines, les moyens financiers dédiés à la mobilisation de consultants externes pourraient

très être reconvertis en ETP **pour redonner aux DDI leur capacité propre à réfléchir et à s'organiser, et aux ministères pour remettre en place une animation "métiers" ou "domaines" !**

Pour savoir « de quoi l'on parle », le diaporama présenté par l'administration est consultable [ici](#) .

Éléments saillants ressortant des débats :

FO souligne que, dans de nombreux cas, les services ou missions qui ont été soumis à des démarches similaires s'approchant par de nombreux aspects des démarches qualité sont ceux qui ont disparu ou ont été délégués (ingénierie, ADS, gestion des services d'eau)... ce qui invite à une vigilance accrue !

En réponse, l'administration s'engage à ce que les CT locaux soient consultés et associés à la démarche... sans pour autant être claire quant à l'avenir de ce type d'interventions. Mais le vrai combat est ailleurs :

- **Mutualiser les SG des DDI priverait encore plus nettement les directeurs de toute capacité de réponse interne ;**
- **Couper la gestion ministérielle des agents et accepter une large modularité d'organisation des services dans le cadre de la réforme territoriale porterait un coup fatal à l'animation des réseaux métiers !**

Point 5 : Plan d'action « administration exemplaire » pour les DDI (2015 – 2020) :

Se réfugiant derrière l'affichage d'objectifs souvent louables (développement durable, accessibilité, égalité professionnelle...mais de nature assez différente pour être noyés dans un seul document !), **l'administration s'auto-qualifie « exemplaire » au travers de plans dénués de moyens réels.**

Certains objectifs immobiliers ou de limitation des déplacements apparaissent totalement « hors sol », **alors que des milliers d'agents de l'État ne savent pas où ils travailleront en 2016 suite aux effets de la réforme territoriale, et que le lien de proximité avec le territoire se délite au fil des fermetures d'unités territoriales des DDI**, au détriment des objectifs de limitation des déplacements.

Certains apparaissent même choquants **alors que l'État supprime les compétences propres dont il dispose en conduite de projets dans les domaines concernés** (constructions publiques, services d'eau/assainissement, aménagement notamment).

Pour toutes ces raisons, FO ne peut souscrire au qualitatif « exemplaire » auto-appliqué par l'État à l'État employeur !

Document présenté par l'administration consultable [ici](#).

Vos représentants au CT des DDI :

*Laurent Janvier, DDT du Loiret (FO équipement, environnement, transports et services),
Joël Cange, DDTM du Nord (FO équipement, environnement, transports et services),
Patrice Maître, DDPP de la Moselle (FO administration générale de l'État),
Bernard Rousset, DDT de l'Ariège (FO administration générale de l'État),
Sandrine Fourcher-Michelin, DDT d'Eure-et-Loir (FO équipement, environnement, transports et services),
Marie-Ange Francischi, DDCS des Alpes-Maritimes (FO administration générale de l'État),
Dominique Gendron, DDCSPP de l'Yonne (FO Finances)
Thomas Knecht, DDTM de Seine-Maritime (FO équipement, environnement, transports et services)*



Nos experts thématiques :

*Cédric Peinturier, DDTM d'Ille-et-Vilaine (FO équipement, environnement, transports et services)
Stéphane Touzet, DDCCSPP du Cher (FO administration générale de l'État)
Gisèle Vimont, DDT de l'Allier (FO administration générale de l'État)
Anne Lautone, DDCS des Yvelines (FO enseignement, culture et formation professionnelle)
Thierry Iva, (FO équipement, environnement, transports et services)
Soizig Blot, DDCSPP d'Ille-et-Vilaine (FO administration générale de l'État)*

**JE
NOUS
TOUS
AVEC **FO!**** **SERVICE
PUBLIC**

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnefcfp@fo-fnefcfp.fr

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr